Conseil du statut
de la femme

40 ans

En action pour vous !

La CONSTANTE

progression des femmes

Québec

La

CONSTANTE

progression des femmes

La *CONSTANTE progression des femmes*

Édition 2013

ÉDITION
Direction des communications : Nathalie Savard
Recherche et rédaction : Françoise Gagnon
Coordination de l'édition : Sébastien Boulanger et Françoise Gagnon
Conception visuelle et mise en page : Guylaine Grenier

Le Conseil tient à remercier les personnes et les organismes qui ont rendu leurs photos disponibles pour illustrer cet ouvrage.

Ce document est disponible sur le site Internet du Conseil au : **www.placealegalite.gouv.qc.ca**

Toute demande de reproduction totale ou partielle doit être faite au Service de la gestion des droits d'auteur du gouvernement du Québec à droit.auteur@cspq.gouv.qc.ca

POUR INFORMATION
Conseil du statut de la femme
Direction des communications
800, place D'Youville, 3e étage
Québec (Québec) G1R 6E2
Téléphone : 418 643-4326 ou 1 800 463-2851
Télécopieur : 418 643-8926
Internet : www.placealegalite.gouv.qc.ca
Courrier électronique : publication@csf.gouv.qc.ca

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2013
ISBN : 978-2-550-66697-4, 3e édition 2013 (Version imprimée)
978-2-550-66698-1, 3e édition 2013 (Version électronique)
978-2-550-54585-9, 1re édition 2008 (Version imprimée)
978-2-550-54586-6, 1re édition 2008 (Version électronique)

© Gouvernement du Québec

Les pages intérieures de ce document sont imprimées sur du papier entièrement recyclé, fabriqué au Québec, contenant 100 % de fibres postconsommation et produit sans chlore élémentaire.

MOT DE LA PRÉSIDENTE

Crédit photo : Nicolas Perreault

L'année 2013 marque le 40e anniversaire du Conseil du statut de la femme. À titre de présidente, je suis consciente de l'importance de poursuivre le travail de mes prédécesseures et de toutes ces femmes qui ont fait progresser la société québécoise vers une plus grande égalité.

Depuis 40 ans, le Conseil s'est fait connaître pour ses recherches fouillées sur les enjeux touchant les femmes. La création du Conseil fut une revendication du mouvement des femmes. La publication historique *La constante progression des femmes*, offerte à l'occasion de cet anniversaire, rappelle l'évolution des droits des femmes au Québec.

À la lumière de la situation des femmes du Québec d'aujourd'hui, on a peine à croire qu'une décennie avant la création du Conseil, les femmes mariées ne pouvaient exercer leurs droits civils sans l'accord de leur époux, et pouvaient même se voir refuser par leur conjoint le droit de pratiquer une activité professionnelle.

L'histoire des femmes du Québec s'est construite pas à pas, grâce à l'apport inestimable de militantes qui ont mené des luttes pour la reconnaissance des droits des femmes. Véritables pionnières, elles se sont mobilisées, ont revendiqué une amélioration de leur statut et ont manifesté à la fois leurs désaccords et leurs espoirs afin d'offrir une vision plus équitable de la société.

Cette édition spéciale rend hommage à toutes ces femmes, connues ou non, venant de milieux diversifiés; des femmes déterminées et surtout convaincues de la justesse de leurs causes. Les dates repères réunies dans ce document rappellent les luttes menées et les faits marquants de notre histoire.

Les Québécoises ont fait des avancées remarquables, mais l'égalité de fait, dans tous les domaines, n'est pas encore une réalité. Nous souhaitons que femmes et hommes de toutes les générations se mobilisent. Le progrès tangible vers l'égalité entre les sexes doit devenir une valeur commune et partagée par la population.

Nous espérons que cet ouvrage accessible et illustré contribuera à une prise de conscience, la plus étendue possible.

La présidente du Conseil du statut de la femme,

JULIE MIVILLE-DECHÊNE

TOUT AU DÉBUT

En 1608, au moment de sa fondation, Québec n'est qu'un comptoir marchand où les femmes d'origine européenne sont absentes. Mais les Européens qui arrivent en Nouvelle-France découvrent une société amérindienne dans laquelle les femmes jouent un rôle de premier plan.

En effet, dans certains groupes, le nom des enfants et les biens se transmettent par la mère. En prenant épouse, l'homme amérindien vit désormais dans la famille de sa femme. Sur le plan politique, chez certains peuples autochtones, les femmes exercent un pouvoir réel.

En 1617, Marie Rollet est la première Française à s'établir de façon permanente à Québec avec son mari, Louis Hébert, premier colon et apothicaire. Elle travaille et partage avec lui les connaissances qu'elle acquiert au contact des Amérindiennes.

Lentement, d'autres femmes s'installent à Québec, y compris les premières religieuses, en 1639.

Au fil des décennies, des centaines de femmes suivront leurs pas, dont les Filles du Roy, de 1663 à 1673. Elles élèveront leurs enfants tout en défrichant, en cultivant et en bâtissant le Québec d'aujourd'hui.

Estampe : Kleedinge van Canada
Source : Bibliothèque et Archives Canada, Peter Winkworth, Collection of Canadiana, R9266-2428

LES DROITS DES FEMMES

Le milieu du XIX[e] siècle marque l'exclusion des femmes mariées de tout droit démocratique, bien que certaines d'entre elles aient exercé le droit de se présenter aux urnes avec l'Acte constitutionnel de 1791 sous le vocable « personne ». En effet, l'incapacité juridique de la femme mariée, élément fondamental de la Coutume de Paris qui repose sur le principe d'obéissance à l'autorité du mari, est consacrée par l'adoption du Code civil du Bas-Canada en 1866. Au début du XX[e] siècle, seules les femmes célibataires et les veuves jouissent d'une pleine capacité juridique de droit privé. Il n'est pas étonnant que la bataille des féministes de cette époque se joue sur les droits de la femme mariée.

1664

La Nouvelle-France est régie par la **Coutume de Paris**, son premier code civil, qui instaure le régime matrimonial de la communauté de biens entre époux. La gestion des biens est confiée au mari en vertu de la puissance maritale et la femme mariée devient inapte juridiquement, sauf la femme marchande. Au décès du mari, la veuve retrouve l'exercice de ses droits juridiques sur la communauté de biens.

1791

L'Acte constitutionnel donne la qualité d'**électeur** à tous les propriétaires, selon certains critères de propriété, sans distinction de sexe. Certaines femmes propriétaires – des veuves, pour la plupart – ont ainsi le droit de vote et l'exercent.

1833

L'abolition de l'**esclavage** met un terme à l'exploitation des femmes noires et amérindiennes qui, depuis 1709, servent comme domestiques non payées dans certaines familles du Québec.

1902

Marie Lacoste-Gérin-Lajoie, 1928
Source : Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Direction du centre d'archives de Montréal, Collection Institut Notre-Dame du Bon-Conseil de Montréal, Fonds Famille Landry, P155,S1,SS2,D34,P11
Photo : Laroye

1902

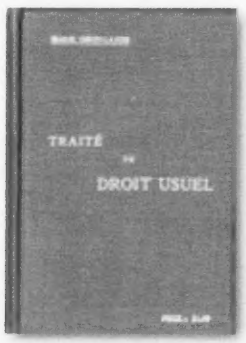

Traité de droit usuel, 1902
Source : Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Direction du Centre d'archives de Montréal, Collection Institut Notre-Dame du Bon-Conseil de Montréal, P783,S2,SS3,SSS1,P1

1834

Le suffrage des femmes commence à faire l'objet de restrictions. Le **droit de vote** est notamment retiré aux femmes mariées.

1849

Quel que soit leur statut, les femmes **perdent officiellement** le droit de vote en raison d'une législation du Canada-Uni. Dès 1834, les Patriotes, Louis-Joseph Papineau en tête, se comportent en hommes de leur temps et manifestent le désir de corriger une « anomalie historique » en retirant le droit de vote aux femmes.

1866

Inspiré par le Code Napoléon de 1804, le Code civil du Bas-Canada est promulgué. Il perpétue le principe de l'**incapacité juridique de la femme mariée** qui figurait déjà dans la Coutume de Paris. Les femmes mariées sont considérées sur le même pied que les mineurs et les interdits. Elles ne peuvent être tutrices, se défendre, intenter une action ou contracter. Elles ne peuvent disposer de leur salaire. Cette loi agira profondément sur les perceptions et les attitudes envers les femmes.

1869

Afin de limiter la transmission du **statut d'Indien**, le gouvernement du Canada décide de priver de leur statut les Amérindiennes épousant des non-Amérindiens, ainsi que leurs descendants. Ces femmes se voient également exclues du pouvoir politique dans leur communauté. Il s'agit d'un renversement de leur condition, car auparavant, elles étaient considérées comme égales aux hommes.

1882

La **Loi canadienne du Homestead** (loi visant à assurer la préservation de la propriété familiale) est promulguée. Elle accorde certaines protections aux femmes dans certaines régions de colonisation. Cette loi empêche le mari d'aliéner, sans le consentement de sa femme, les biens désignés à titre de patrimoine familial, généralement constitué de la maison et d'une partie de la terre. Cependant, la loi est modifiée en 1909 et fait perdre aux femmes cette protection.

1894

La Chambre des communes rejette une pétition en faveur du suffrage des femmes présentée par la **Women's Christian Temperance Union** (Ligue des femmes chrétiennes pour la tempérance), mouvement actif notamment en Ontario.

1899

La **Loi de l'instruction publique** est amendée pour interdire aux femmes de voter aux élections scolaires et de se présenter à un poste de commissaire. Cette loi est votée en réaction à la tentative d'un groupe de féministes de faire élire une femme au Protestant Board of School Commissioners. Les femmes devront attendre jusqu'en 1942 pour retrouver leurs droits.

1900

La plupart des femmes du Canada qui sont propriétaires peuvent voter aux **élections municipales**.

1902

Marie Lacoste-Gérin-Lajoie rédige le ***Traité de droit usuel***, ouvrage de vulgarisation du droit civil et constitutionnel pour les femmes. Elle devient la personne-ressource des militantes féministes.

1909

Le **Code criminel** est modifié afin d'interdire l'enlèvement des femmes. Auparavant, il était permis d'enlever une femme de plus 16 ans qui n'était pas une héritière.

1929

Détail de la maquette des « Célèbres cinq », une sculpture de Barbara Paterson reproduite à Calgary et à Ottawa
Source : Gracieuseté de la Foundation Famous Five, Calgary, Alberta.
Photo : Mark Mennie

1938

Marie-Thérèse Forget-Casgrain
Source : Bibliothèque et Archives Canada, Fonds de Thérèse Casgrain, PA-178177.
Photo : Yousuf Karsh

1912

Carrie Matilda Derick fonde la **Montreal Suffrage Association**, premier mouvement organisé, orienté principalement vers l'obtention du droit de vote des femmes au fédéral.

1918

Les femmes obtiennent le **droit de vote** aux élections fédérales. Au provincial, celui-ci est accordé aux femmes en 1916 au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta, en 1917 en Colombie-Britannique et en Ontario, en 1918 en Nouvelle-Écosse, en 1919 au Nouveau-Brunswick, en 1922 à l'Île-du-Prince-Édouard et en 1925 à Terre-Neuve.

1921

Le Comité provincial pour le **suffrage féminin** prend la relève de la Montreal Suffrage Association. Il rallie anglophones et francophones à la cause du suffrage féminin.

1927

Il y a scission au sein du Comité provincial pour le suffrage féminin. L'Alliance canadienne pour le vote des femmes du Québec voit alors le jour avec **Idola Saint-Jean** à sa tête, alors que **Thérèse Forget-Casgrain** préside le Comité provincial qui devient, en 1928, la Ligue des droits de la femme.

1929

L'affaire « personne », soutenue par les Célèbres Cinq – Emily Murphy, Louise McKinney, Nellie McClung, Henrietta Muir Edwards et Irene Parlby – représente une victoire historique dans la lutte pour le droit des femmes à l'égalité au Canada. Après un long débat juridique et politique de 1921 à 1929, le Conseil privé de Londres annule la décision de la Cour suprême du Canada en déclarant que les femmes sont des personnes et, par conséquent, qu'elles peuvent siéger au Sénat.

1931

À la suite du dépôt du rapport de la Commission d'enquête sur les **droits civiques des femmes** au Québec (commission Dorion), mise sur pied en 1929, quelques modifications au Code civil sont apportées. Dorénavant, une femme mariée sous le régime de la communauté de biens peut disposer de son salaire. L'incapacité juridique de la femme mariée est cependant maintenue.

Les **femmes mariées** sous le régime de la séparation de biens et répondant aux critères d'éligibilité peuvent voter aux élections municipales.

1934

Les femmes mariées peuvent ouvrir un **compte en banque** à leur nom à la suite du rapport de la Commission royale d'enquête sur le système bancaire au Québec ou Commission MacMillan.

1937

La loi instituant l'assistance aux **mères nécessiteuses** est adoptée. Pour en bénéficier, elles doivent faire des démarches souvent humiliantes en donnant, entre autres, des garanties sur leur capacité d'être une bonne mère.

1938

Les femmes participent pour la première fois au congrès d'un parti, le Parti libéral du Québec. À ce congrès, Thérèse Forget-Casgrain fait inscrire à l'ordre du jour du programme électoral le **droit de vote féminin** qui est adopté en assemblée générale.

1940

Jessie Kathleen Fisher, conseillère au conseil municipal de Montréal de 1940 à 1954, en 1942
Source : Archives de la Ville de Montréal, VM94, Z-1148

1967

Florence Bayard Bird
Source : Magazine *Châtelaine*. Photo : Ivan Kotulsky.

1940

C'est en pleine guerre mondiale que les femmes du Québec obtiennent le **droit de vote** au provincial. C'est le fruit de 14 années d'efforts au cours desquelles des féministes se sont rendues chaque année à Québec pour l'exiger.

Les femmes propriétaires veuves ou célibataires majeures, qui peuvent d'ailleurs voter depuis 1892 aux élections municipales, sont admises à exercer une **charge municipale**.

1942

Les femmes peuvent devenir **commissaires scolaires** au Québec.

1945

Le gouvernement canadien décide de verser des **allocations familiales**. Au Québec, c'est au chef de famille qu'il entend les verser. Thérèse Forget-Casgrain obtient gain de cause pour que les chèques soient versés aux mères.

Des organisations féminines internationales font inscrire le principe des **droits égaux** entre les sexes dans la charte constitutive des Nations Unies.

1947

Avec l'entrée en vigueur de la **Loi sur la citoyenneté canadienne**, les Canadiennes qui épousent des non-Canadiens ne perdent plus leur citoyenneté.

1948

Les Nations Unies adoptent la ***Déclaration universelle des droits de l'homme*** qui consacre l'égalité en droits de tous les êtres humains. Le Canada est l'un des pays signataires.

1954

La **Loi modifiant le Code civil** abolit le double standard selon lequel une femme ne peut demander une séparation pour cause d'adultère qu'à la condition que le mari fasse vivre sa concubine dans la résidence familiale. Le mari pouvait, lui, obtenir en tout temps la séparation de sa femme pour cause d'adultère.

1960

Les Indiens inscrits (femmes et hommes) obtiennent le **droit de vote** aux élections fédérales. Dès lors, ils n'ont plus à renoncer à leur statut d'Indien pour pouvoir voter.

1964

La **Loi sur la capacité juridique** de la femme mariée, pilotée par la députée Marie-Claire Kirkland, est adoptée. Cette loi donne aux femmes mariées la pleine capacité juridique. Elles peuvent exercer une profession, gérer leurs propres biens, intenter des actions en justice et conclure des contrats. La Loi abolit le devoir d'obéissance de la femme à son mari, sans toutefois faire disparaître la puissance maritale.

1967

La **commission Bird** sur la situation de la femme au Canada est créée. Elle révèle des données inquiétantes sur la discrimination subie par les femmes et sur leur pauvreté. En 1970, la Commission remet son rapport réclamant l'égalité de droit et de fait.

Le gouvernement du Québec crée son **programme d'allocations familiales** pour les enfants de moins de 16 ans.

1968

L'Assemblée nationale institue le **mariage civil**. Le Parlement fédéral adopte la Loi sur le divorce. Au Québec, avant cette date, le mariage était quasiment indissoluble, sauf en de rares exceptions.

1975

Année internationale de la femme
Bronze d'Aristide Gagnon acquis par l'Assemblée nationale à l'occasion de l'Année internationale de la femme 1975
Source : Collection Assemblée nationale du Québec
Photo : Christian Chevalier

1978

Laurette Champigny-Robillard,
présidente du Conseil du statut de la femme

Les femmes mariées résidant avec un mari propriétaire ou locataire peuvent voter et se présenter à des postes électifs lors d'**élections municipales**.

1969

La **Loi sur l'aide sociale** est adoptée. Cette loi permet à des femmes chefs de famille monoparentale de toucher des prestations sans avoir à se soumettre aux humiliations de l'ancienne loi des mères nécessiteuses.

1970

Le régime légal de la communauté de biens est remplacé par celui de la **société d'acquêts**, qui combine les avantages de la séparation de biens durant le mariage et de la communauté de biens à la fin du mariage.

Le Code civil est modifié pour reconnaître certains **droits à l'enfant naturel**. C'est un premier pas vers la reconnaissance de l'égalité des enfants quelles que soient les circonstances de la naissance.

1971

Les femmes obtiennent le droit d'occuper la **fonction de jurée** à la suite d'une manifestation organisée par le Front de libération des femmes (FLF) au cours du procès du felquiste Paul Rose.

1973

Le gouvernement du Québec crée le **Conseil du statut de la femme**, et le gouvernement fédéral met sur pied le Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme à la suite des recommandations de la Commission Bird.

La Cour suprême décide que la Déclaration canadienne des droits de 1960, qui garantit l'égalité devant la loi, ne s'applique pas à l'article 12 de la **Loi sur les Indiens** de 1869. Par conséquent, les femmes autochtones qui ont marié des non-autochtones ne peuvent retrouver leur statut d'Indienne. C'est la première fois que les tribunaux jugent un cas de discrimination fondée sur le sexe.

1975

L'**Année internationale de la femme** est déclarée par l'Organisation des Nations Unies (ONU).

Au Québec, l'adoption de la **Charte des droits et libertés de la personne** interdit officiellement toute discrimination fondée sur le sexe.

1977

La notion d'autorité paternelle disparaît du Code civil et est remplacée par celle d'**autorité parentale**. Le concept d'enfant illégitime (né hors mariage) est supprimé.

1978

Le Conseil du statut de la femme présente une politique d'ensemble de la condition féminine comportant 306 recommandations qui s'intitule ***Pour les Québécoises : égalité et indépendance***. Le gouvernement du Québec institue un Secrétariat à la condition féminine chargé de mettre en œuvre une politique de condition féminine.

1980

Les **épouses collaboratrices** sont reconnues comme employées et leur salaire peut être comptabilisé comme dépense d'entreprise.

Un système de perception des **pensions alimentaires** est mis en place. La perception n'est cependant pas automatique.

1985

Manifestation « Notre futur, ça nous concerne aussi »
Source : Femmes autochtones du Québec

1985

Conférence sur la sécurité économique des Québécoises
« Vos demandes sont toutes légitimes », soutient
Francine Lalonde, ministre déléguée à la Condition féminine
Photo : © Louise Bilodeau

1981

La **Loi instituant un nouveau Code civil** entre en vigueur. L'égalité entre les conjoints est reconnue. Les femmes gardent dorénavant leur nom et peuvent le transmettre à leurs enfants. La résidence familiale est protégée. La réforme reconnaît aussi la contribution exceptionnelle de la conjointe et du conjoint à l'enrichissement de l'autre par l'introduction de la prestation compensatoire. Cependant, les tribunaux reconnaissent rarement la valeur du travail au foyer.

Le Canada ratifie la Convention sur l'élimination de toutes les **formes de discrimination** à l'égard des femmes (CEDEF) adoptée par l'ONU en 1979. La même année, le Québec se déclare lié par décret à cette convention.

1982

Le motif de **discrimination portant sur la grossesse** est ajouté à l'article 10 de la Charte des droits et libertés de la personne. Cet ajout fait suite à la décision de la Cour suprême à l'effet que les distinctions basées sur la grossesse ne constituent pas une discrimination basée sur le sexe (arrêt Bliss).

À la suite d'intenses pressions du lobby féministe anglophone lors de l'adoption de la Charte canadienne en 1982, l'article 28 vient renforcer le caractère fondamental du **droit à l'égalité entre les sexes** en le protégeant, indépendamment des autres dispositions de la présente charte.

1983

Le Conseil du statut de la femme organise, à Montréal, le **Forum sur la force économique des femmes**. Des mesures sont proposées pour orienter les travaux du Conseil portant notamment sur le travail et l'égalité en emploi, la sécurité du revenu, la fiscalité et la participation des femmes dans les lieux de pouvoir.

1985

Les **femmes autochtones** retrouvent les droits perdus en 1869, avec l'adoption par le gouvernement canadien du projet de loi C-31, Loi modifiant la Loi sur les Indiens. Désormais, les femmes mariées à des non-autochtones conservent leur statut d'Indienne et peuvent le transmettre à leurs enfants. Toutefois, la loi modifiée n'est pas exempte de traces de discrimination, puisqu'une femme rétablie à titre d'Indienne, en vertu des dispositions découlant du projet de loi C-31, ne peut transmettre son propre statut à ses enfants de deuxième génération, à moins qu'ils ne soient nés d'un père inscrit.

Pour souligner la fin de la décennie des femmes de l'ONU, le gouvernement du Québec organise la Conférence nationale sur la sécurité économique des Québécoises : **Décisions 85**, une première en matière de condition féminine.

1986

La réforme de la **Loi sur le divorce** entre en vigueur. L'échec du mariage est la seule cause de divorce, éliminant ainsi la notion de faute. Les époux peuvent ensemble demander le divorce. La loi introduit également de nouvelles règles en matière de soutien alimentaire et de garde d'enfants.

Statistique Canada tient compte, pour la première fois, des **personnes handicapées** dans le recensement à la suite notamment des revendications du Réseau d'action des femmes handicapées du Canada.

1987

Le Code civil est modifié afin que les **pensions alimentaires** soient indexées de plein droit, au 1er janvier de chaque année, suivant l'indice annuel des rentes établi en vertu de la Loi sur le régime de rentes du Québec.

Le gouvernement du Québec adopte, pour la première fois, un énoncé de **politique familiale**.

1993

Violette Trépanier, ministre déléguée à la Condition féminine et ministre responsable de la Famille, dépose à l'Assemblée nationale la première politique en matière de condition féminine *Un avenir à partager*.
Source : Collection Assemblée nationale du Québec.

1995

Dre Gertrude Mongella, Secrétaire générale de la 4e Conférence mondiale sur les femmes lors d'une rencontre tenue le 11 septembre 1995.
Photo : Zhang Yan Hui, UN, DPI, 110119.

2005

Carole Théberge, ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, Commission des Affaires sociales, séance du 7 avril 2005.
Source : Archives Assemblée nationale du Québec.

1988

Le gouvernement du Québec introduit une **allocation universelle à la naissance** d'un enfant (500 $ pour le premier enfant et le deuxième enfant et 3 000 $ pour un troisième enfant et chaque enfant suivant).

1989

L'Assemblée nationale adopte la Loi favorisant l'**égalité économique des époux**. Cette loi consacre le mariage comme une association économique et prévoit, à la fin du mariage, un partage égal entre les époux des biens qui composent le patrimoine familial, indépendamment du titre de propriété.

Par son jugement sur l'affaire Daigle-Tremblay, la Cour suprême confirme qu'une personne, fut-elle le père présumé, ne peut s'opposer à la **décision d'avortement** d'une femme. La Cour ne reconnaît pas au fœtus une personnalité juridique.

1993

Après avoir rendu public son premier plan d'action annuel en condition féminine en 1986, le gouvernement du Québec adopte sa première **politique en matière de condition féminine** dans laquelle il propose une loi sur l'équité en emploi.

Le Canada est le seul pays qui permet aux femmes de revendiquer le **statut de réfugiée** lorsqu'elles craignent d'être persécutées en raison de leur sexe.

1995

Le gouvernement fédéral abolit le Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme. Une partie des activités est confiée à **Condition féminine Canada**.

À Beijing, la 4e **Conférence mondiale des Nations Unies** sur les femmes entérine une vaste plate-forme d'action que les gouvernements sont appelés à mettre en application sur une base volontaire.

L'Assemblée nationale adopte, à l'unanimité, la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires en vertu de laquelle est institué un **régime de perception universel** et automatique.

La Cour suprême du Canada décide que l'État est en plein droit d'imposer la **pension alimentaire** que reçoit une ancienne conjointe pour subvenir aux besoins des enfants.

1997

Les gouvernements canadien et québécois optent pour des mesures de **défiscalisation des pensions alimentaires**.

L'Assemblée nationale adopte des **règles de fixation** des pensions alimentaires.

Une loi sur la **médiation familiale** entre en vigueur au Québec afin de permettre aux couples ayant des enfants et étant en période de rupture de recevoir les services d'un médiateur.

2005

Une commission parlementaire se penche sur la question de l'égalité entre les femmes et les hommes sur la base de l'avis du Conseil du statut de la femme ***Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes***. Plus de cent mémoires sont déposés lors de cette consultation générale.

Le gouvernement du Québec nomme une **ministre en titre de la Condition féminine** et crée le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine.

La députée Fatima Houda-Pépin fait adopter à l'unanimité par l'Assemblée nationale une motion pour contrer les **tribunaux dits islamiques**. Cette motion soutient la position des femmes musulmanes qui se sont exprimées sur la question dans le sillage du rapport Boyd en Ontario.

2007

Conseil des ministres
Source : Cabinet du premier ministre
Photo : Roch Théroux

2010

Michelle Bachelet
Source : Collection Assemblée nationale du Québec
Photo : Christian Chevalier

2006

Le gouvernement du Québec annonce des règles visant l'atteinte de la **parité hommes-femmes** dans les conseils d'administration des sociétés d'État d'ici cinq ans.

Pour la première fois, le gouvernement du Québec intègre la question de l'égalité dans la mission d'un ministère, celui de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine. Quelques mois plus tard, il dépose sa **Politique gouvernementale** pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

Le gouvernement fédéral révise le volet de la promotion de l'égalité du Programme de promotion de la femme de Condition féminine Canada, lequel a pour effet de refuser l'**aide financière** aux organismes qui revendiquent les droits des femmes.

2007

Pour la première fois dans l'histoire du Québec, le **conseil des ministres** est composé d'un nombre égal de femmes et d'hommes.

2008

L'Assemblée nationale adopte le projet de loi n° 63, Loi modifiant la Charte des droits et libertés de la personne. Pour la première fois, le mot « femme » et l'expression « égalité entre les femmes et les hommes » se retrouvent dans la Charte. Le préambule de la Charte reconnaît dorénavant l'**égalité entre les femmes et les hommes** comme valeur fondamentale de la justice, de la liberté et de la paix. Ce projet de loi fait suite à l'avis du Conseil du statut de la femme, *Droit à l'égalité entre les femmes et les hommes et liberté religieuse*, rendu public en 2007.

2009

La Charte québécoise pour une **image corporelle saine et diversifiée** est rendue publique par la ministre de la Condition féminine. Cette charte, élaborée en collaboration avec les milieux de la mode, de la publicité et le gouvernement du Québec, est une première en Amérique du Nord.

2010

Michelle Bachelet est nommée à la tête d'**ONU Femmes**, une agence nouvellement créée par l'Assemblée générale des Nations Unies, dont l'objectif est l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

La Cour suprême du Canada statue que la pension alimentaire pour enfant d'une étudiante monoparentale n'est pas un revenu aux fins de calcul de l'**aide financière** aux études. Cette décision permet la révision des dossiers des étudiantes lésées par la Loi sur l'aide financière aux études.

L'Assemblée nationale adopte à l'unanimité une motion contre la **polygamie** qui fait suite à la position exprimée par le Conseil du statut de la femme sur cette question.

2011

La **Loi sur l'équité** entre les sexes relativement à l'inscription au registre des Indiens entre en vigueur. Elle permet notamment aux femmes autochtones d'obtenir leur statut d'Indienne et élimine les éléments discriminatoires de la loi de 1985.

À la suite d'une proposition présentée par le gouvernement du Canada, l'ONU déclare le 11 octobre « **Journée internationale des filles** ». L'objectif de cette journée est de promouvoir les droits des filles à travers le monde.

LES PIONNIÈRES DE LA POLITIQUE ET DU POUVOIR

Depuis 1940 seulement, les femmes ont le droit de voter aux élections provinciales. Elles doivent attendre 1961 pour qu'une femme soit élue à l'Assemblée nationale et 1962 pour que celle-ci siège au Conseil des ministres. Toutefois, ce n'est qu'en 1976 que l'on peut voir plus d'une femme siéger à l'Assemblée nationale. De 1976 à 1989, le nombre de femmes élues a augmenté à chaque élection générale. La proportion de femmes au Conseil des ministres correspond généralement à leur proportion à l'Assemblée nationale jusqu'en 1994. Cette même année, la proportion de femmes ministres devient nettement supérieure à celle des femmes députées.

La proportion de femmes parmi les élus à l'Assemblée nationale, en hausse continue de 1976 (4,5 %) à 2005 (32,3 %), a diminué en 2006 et en 2007 pour atteindre 26,4 %. Par contre, le taux de féminité du Conseil des ministres (y compris le premier ministre) s'élevait à 47,4 % en 2010, un record historique. Le scrutin général de 2012 confirme l'élection d'une première femme comme première ministre du Québec. Le taux de féminité des députés atteint près de 33 %. Le Conseil des ministres est présentement composé de 30 % de femmes.

1916

Emily Ferguson Murphy
Source : Bibliothèque et Archives Canada, *Emily Murphy, crusader « Janey Canuck »* Amicus, 2963002.nlc008055.

1930

Idola Saint-Jean
Source : Bibliothèque et Archives Canada, C-068508
Photo : Garcia Studio

1649

Éléonore de Grandmaison est la première **seigneuresse** en Nouvelle-France.

1833

Probablement la première association politique de femmes, le **Club des femmes patriotes**, réunissant Julie Papineau et d'autres épouses de patriotes, voit le jour.

1836

Elizabeth Johnson Taylor-Davie est la première femme au Canada à diriger un **chantier maritime**.

1916

Emily Murphy devient la première femme **membre de la magistrature** au Canada.

1921

Agnes Campbell-McPhail est la première femme élue députée au **Parlement à Ottawa**.

1930

Cairine Mackay Wilson est la première **sénatrice** du Canada. Elle sera la première Canadienne déléguée à l'Assemblée générale des Nations Unies en 1949.

Idola Saint-Jean est la première candidate québécoise à se présenter à des **élections fédérales**, sans toutefois être élue. De même, Thérèse Forget-Casgrain sera candidate plusieurs fois de 1942 à 1961, tant au fédéral qu'au provincial, et ne sera jamais élue.

1947

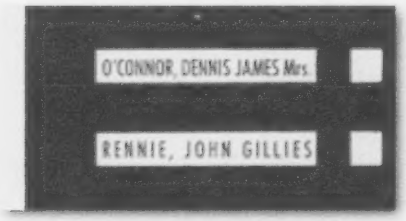

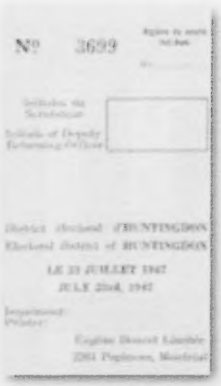

Bulletin de vote de l'élection partielle du 23 juillet 1947 dans la circonscription d'Huntingdon. Mary Leehy-O'Connor devient la première femme à se porter candidate à une élection québécoise.
Source : Directeur général des élections du Québec

1961

Marie-Claire Kirkland (à Vaudreuil)
Source : Bibliothèque et Archives nationales du Québec, P724,S3,D5,P381
Photo : Jean-Louis Frund, 1965

1987

Claire L'Heureux-Dubé
Source : Collection de la Cour suprême du Canada
Photo : Larry Mutin

1932

Thaïs Lacoste-Frémont est la première **déléguée féminine** du gouvernement canadien à la Société des Nations (précurseur de l'Organisation des Nations Unies), où elle favorise l'établissement d'une commission de la condition de la femme qui sera créée en 1946.

1941

Cécile Rouleau devient la première femme à occuper un **poste cadre** au gouvernement du Québec.

1947

Mary Leehy-O'Connor est la **première femme candidate** à une élection au Québec. Elle n'est cependant pas élue.

1953

Mariana Beauchamp-Jodoin est la première Québécoise nommée au **Sénat**.

1954

Elsie M. Gibbons devient la première **mairesse** au Québec. Elle est élue dans la municipalité de Portage-du-Fort.

1957

Ellen Louks Fairclough est la première femme nommée **ministre** au Parlement à Ottawa.

1961

Marie-Claire Kirkland devient la première **femme élue à l'Assemblée nationale**. Elle est nommée ministre sans portefeuille l'année suivante.

Thérèse Forget-Casgrain assume la direction du Canadian Commonwealth Federation, l'actuel **Nouveau Parti démocratique** (NPD), devenant ainsi la première femme chef d'un parti au Canada.

Thérèse Lemay-Lavoie est la première femme **juge** au Québec. Elle est nommée à la cour municipale de Saint-Georges.

1967

Thérèse Baron devient la première femme à occuper un **poste de haute direction** dans l'administration publique au Québec à titre de sous-ministre adjointe du ministère de l'Éducation.

1969

Réjane Laberge-Colas, juge à la **Cour supérieure** du Québec, devient la première femme nommée à une cour supérieure au Canada.

1972

Malgré un droit d'éligibilité datant de 1920, Monique Bégin, Albanie Morin et Jeanne Sauvé sont les premières Québécoises élues à la **Chambre des communes**. Jeanne Sauvé devient, par ailleurs, la première femme québécoise nommée ministre au fédéral.

1973

Gabrielle Vallée est la première femme élue **bâtonnière** du Barreau de Québec.

Claire L'Heureux-Dubé est la première femme nommée **juge à la Cour supérieure** du Québec.

1974

La sénatrice Renaude Lapointe est la première femme francophone à être nommée **présidente du Sénat** au Parlement du Canada.

1979

Lise Payette devient la première **ministre d'État à la Condition féminine**.

1988

Jeannine Guillevin Wood, 1985
Source : Photo de la page couverture de *L'héritage de Jeannine Guillevin Wood*, Éditions Francine Breton inc., 2010.
Photo : Jules Blouin.

1992

Jocelyne Gros-Louis
Source : Collection personnelle.

1993

Monique Gagnon-Tremblay
Source : Collection Assemblée nationale du Québec.

Christine Tourigny devient la première **secrétaire générale associée** (équivalent de sous-ministre) du gouvernement du Québec.

1980

Jeanne Sauvé devient la première **présidente de la Chambre des communes**.

1981

Andrée P. Boucher devient la première **chef d'un parti municipal** au Québec.

1982

Bertha Wilson est la première femme nommée **juge à la Cour suprême du Canada**.

Michèle Thibodeau-DeGuire devient la première femme à occuper un **poste de déléguée générale** du Québec à l'étranger.

1983

Jeanne Sauvé devient la première femme à être nommée **gouverneure générale** du Canada.

1985

Lise Bacon est la première femme nommée **vice-première ministre** à l'Assemblée nationale.

1986

Manon R. Vennat devient la première femme à accéder à la **présidence du conseil d'administration** d'une chambre de commerce.

1987

Claire L'Heureux-Dubé devient la première Québécoise nommée à la **Cour suprême du Canada**.

1988

Lorraine Pagé est la première femme élue à la direction d'une **centrale syndicale au Québec**, la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ).

Jeannine Guillevin Wood est la première femme à accéder à la présidence du **Conseil du patronat** et deviendra, en 1997, la première femme nommée à la présidence d'un conseil d'administration d'une banque canadienne.

1991

La Québécoise Louise Fréchette devient la première **ambassadrice canadienne** aux Nations Unies puis, en 1998, la première Canadienne à occuper le poste de vice-secrétaire générale, le deuxième poste en importance aux Nations Unies.

1992

Jocelyne Gros-Louis est la première femme élue **Grand Chef** d'une nation autochtone au Canada, la nation huronne-wendat.

Paule Gauthier devient la première femme à présider l'**Association du Barreau canadien**.

1993

Pour la première fois dans l'histoire du Canada, une femme, Kim Campbell, est désignée **première ministre du pays**, après avoir remporté la course à la chefferie de son parti.

Monique Gagnon-Tremblay devient la première femme **ministre des Finances.** Elle sera, en 1998, la première chef de l'Opposition officielle de l'Assemblée nationale.

Sheila Copps est la première femme nommée **vice-première ministre** du Canada.

1999

Juanita Westmoreland-Traoré
Source : Collection personnelle.

2002

Louise Harel
Source : Collection Assemblée nationale du Québec.

2004

Yolande James
Source : Collection Assemblée nationale du Québec.

1995

Louise Gaudreault devient la première femme à la direction de l'**Institut de police** du Québec.

1996

Lise Thibault devient la première femme nommée au poste de **lieutenant-gouverneur** du Québec.

1997

Marlène Jennings est la première **Québécoise noire élue** à la Chambre des communes.

Suzanne Blanchet est la première femme présidente d'une **papetière** au Québec.

Nancy Karetak-Lindell devient la première **femme inuite** élue au Parlement fédéral.

1999

Juanita Westmoreland-Traoré devient la première **femme noire juge** de la Cour du Québec.

Beverly McLachlin devient la première femme nommée **juge en chef** de la Cour suprême du Canada.

2002

Louise Harel devient la première femme **présidente de l'Assemblée nationale**.

Francine Ruest-Jutras, mairesse de Drummondville, est la première femme élue à la présidence de l'**Union des municipalités** du Québec.

2003

Françoise Bertrand est la première femme à la tête de la **Fédération des chambres de commerce** du Québec.

2004

Yolande James est la première **femme noire élue** à l'Assemblée nationale. Elle deviendra, en 2007, la première femme noire ministre au gouvernement du Québec.

Elsie Lefebvre devient la plus **jeune femme députée** à siéger à l'Assemblée nationale.

Diane Lemieux devient la première femme **leader parlementaire** à l'Assemblée nationale.

Françoise David devient la première femme à la **tête d'un parti politique** au Québec.

Louise Arbour est la première Québécoise nommée au poste de **Haut Commissaire des Nations Unies** aux droits de l'homme.

2007

Pauline Marois devient la première femme **chef d'un parti politique** représenté à l'Assemblée nationale.

Guylaine Beaugé devient la première **femme noire juge** siégeant à la Cour supérieure du Québec.

Sylvie Gagnon est la première femme à la tête d'une **compagnie minière** au Québec.

2008

Monique L. Leroux devient la première femme à accéder à la **présidence d'une institution financière** au Canada.

2011

Nicole Duval Hesler
Source : Site Web
de la Cour d'appel du Québec

2012

Pauline Marois
Source : Parti québécois
Photo : Benoît Levac

2012

Monument en hommage aux femmes en politique
Source : Commission de la capitale nationale du
Québec, Anne-Marie Gauthier

2011

Monique Gagnon-Tremblay devient la femme ayant **siégé le plus longtemps** (16 années) à l'Assemblée nationale au sein du Conseil des ministres.

Nicole Duval Hesler devient la première femme nommée **juge en chef de la Cour d'appel** du Québec, le plus haut tribunal du Québec.

2012

Jeanne Mance est proclamée officiellement **fondatrice** de Montréal, à l'égal de Paul de Chomedey, sieur de Maisonneuve.

Lors des élections générales, Pauline Marois devient la première femme à exercer la fonction de **première ministre** du Québec.

Pour la première fois, avec l'élection de la cochef Françoise David, l'Assemblée nationale compte deux femmes à la tête d'un **parti politique**.

L'Assemblée nationale dévoile le **monument** situé près de l'édifice de l'hôtel du Parlement et dédié aux femmes en politique. Celui-ci rend hommage à quatre pionnières : Idola Saint-Jean, Marie Lacoste Gérin-Lajoie et Thérèse Forget-Casgrain, qui ont milité pour le droit de vote des femmes, ainsi que Marie-Claire Kirkland, première femme élue à l'Assemblée nationale.

LES ORGANISATIONS FÉMINISTES

Le mouvement des femmes au Québec doit son origine au courant de réforme urbaine et à la révolution industrielle de la fin du XIX[e] siècle. Il réunit des femmes de la bourgeoisie engagées dans la défense et la promotion des droits des femmes au travail. Au fil des années, des actions collectives mènent notamment à la revendication du droit de vote des femmes, du droit à l'éducation supérieure et du droit à un statut légal. Ce féminisme social, qui ne remet pas en question le rôle de la femme au foyer, est à l'origine des changements sociaux du XX[e] siècle.

1875

Classe de couture, YWCA de Montréal, fin du 19[e] siècle
Source : Archives Y des femmes de Montréal

1893

Portrait de Lady Julia Drummond provenant du livret pour le 21[e] anniversaire du Montreal Local Council of Women (1893-1915)
Source : Site Web du Montreal Local Council of Women.

1875

Dès leur fondation, les **YWCA** de Montréal et de Québec placent les femmes au cœur de leurs préoccupations et se retrouvent à l'avant-garde des mouvements sociaux pour le mieux-être des femmes.

1893

On assiste à la naissance de la première organisation féministe revendicatrice des droits politiques et civils des femmes au Québec qui regroupe francophones et anglophones : le **Montreal Local Council of Women**, présidé par Lady Julia Drummond. Ce conseil est affilié au Conseil national des femmes du Canada, fondé la même année, à Toronto, par Ishbel Maria Hamilton-Gordon (Lady Aberdeen).

1902

La première association de femmes noires, **Colored Women's Club**, voit le jour à Montréal grâce à l'initiative d'Anne Greenup.

1907

Marie Lacoste-Gérin-Lajoie et Caroline Béïque fondent la première organisation féministe francophone catholique, la **Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste**.

1915

Le premier **Cercle de Fermières** est créé dans la région de Chicoutimi par le ministère de l'Agriculture. Chez les anglophones, les Homemakers Clubs ont vu le jour en 1909 et sont devenus les Women's Institute en 1920.

1932

L'association **Solidarité féminine** est fondée afin de défendre les droits des travailleuses et des mères démunies.

1969

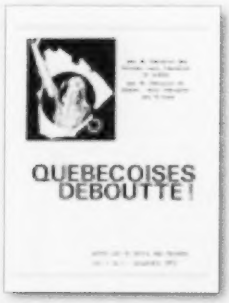

Québécoises debouttе!

1983

Rosalie Ndejuru
Source : Collection Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine

1990

La présidente d'honneur, Lise Payette en compagnie de Johanne Chouinard, coordonnatrice de Femmes en tête
Photo : Petronelle Van Dijk

1952

Les **Cercles d'économie domestique** voient le jour sous l'égide des évêques pour contrer l'expansion des Cercles de Fermières. L'Union catholique des femmes rurales, créée en 1957, aura le même dessein et les mêmes initiateurs. Les Cercles de Fermières connaîtront d'ailleurs une baisse de leur effectif.

1966

La Fédération des femmes du Québec **(FFQ)** et l'Association féminine d'éducation et d'action sociale **(Afeas)** sont mises sur pied.

1968

La lutte des femmes autochtones pour la reconnaissance de leurs droits s'organise avec l'**Equal Rights for Native Women** fondé par Mary Two Axe Early de Kahnawake. L'association des Femmes Autochtones (FAQ) sera formée en 1974.

1969

Le Montreal Women's Liberation Movement est fondé par les femmes des universités anglophones, McGill et Concordia. Il appuie l'ouverture de la première clinique d'avortement du **Dr Henry Morgentaler**.

Le **Front de libération des femmes** (FLF) est fondé, se réclamant d'un féminisme révolutionnaire qui lie la libération des femmes à un changement global de la société. Le groupe publie, en 1971, le premier numéro du journal féministe *Québécoises debouttе!* qui devient, l'année suivante, l'instrument d'analyse du Centre des femmes de Montréal.

1971

Madeleine Parent participe à la fondation, à Ottawa, du **Comité d'action pour le statut de la femme**, un organisme canadien réunissant des groupes de femmes.

1972

Le **Centre des femmes** est créé à Montréal. Il organise une clinique d'avortement et publie, avec d'autres groupes, un manifeste pour une politique de planification des naissances.

1980

L'**Association des femmes collaboratrices**, qui milite pour la reconnaissance de la participation des femmes à l'entreprise de leur mari, est fondée.

1983

Le Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine **(CDÉACF)** est mis sur pied sous la direction de Rosalie Ndejuru.

Le **Collectif des femmes immigrantes**, premier organisme voué à la défense des droits des immigrantes, voit le jour.

1986

L'organisation **Action des femmes handicapées** (Montréal) est mise sur pied. Cette première association de femmes handicapées au Québec vise à favoriser l'autonomie des femmes handicapées et leur participation à la société dans une perspective féministe.

Le premier syndicat féminin d'agriculture est fondé, la **Fédération des agricultrices du Québec**.

1990

Pour souligner le 50e anniversaire du droit de vote au Québec, le **comité Femmes en tête** organise à Montréal une série d'événements sous le thème *Les 50 heures du féminisme.*

1995

La marche *Du pain et des roses*
Source : Fédération des femmes du Québec

1991

À l'initiative de la FFQ, **le forum *Un Québec féminin pluriel*** a lieu à Montréal. Plus de 1000 Québécoises se rassemblent pour élaborer les grandes lignes d'un projet féministe de société.

1995

La marche des femmes contre la pauvreté ***Du pain et des roses***, créée par la Fédération des femmes du Québec (FFQ), rassemble plus de 15 000 personnes devant le parlement à Québec. Elle constitue un événement majeur par l'intérêt et la solidarité qu'elle suscite autant au Québec qu'ailleurs dans le monde puisqu'elle est proposée à la 4e Conférence mondiale des Nations Unies à Beijing pour l'an 2000.

2000

Environ 30 000 manifestantes issues d'associations, de groupes communautaires et d'organisations syndicales se joignent à la FFQ et prennent part à la **Marche mondiale des femmes 2000** à Montréal pour dénoncer la pauvreté et la violence faite aux femmes.

2008

L'**Alliance des femmes handicapées** du Québec est mise sur pied.

LES FEMMES ET LE WEB

Lieu universel de mobilisation, de maillage et de parole, le Web permet désormais au féminisme de tisser sa toile grâce à des modes d'action dynamiques, déployés par une relève jeune et moins jeune, créative et convaincue. Sites Web traditionnels, blogues, réseaux sociaux, infolettres, webzines ou publications thématiques, des femmes de partout dans le monde passent de la parole aux actes. L'ère du féminisme numérique trace une mouvance déterminante dans l'histoire des luttes pour l'égalité entre les sexes.

1998

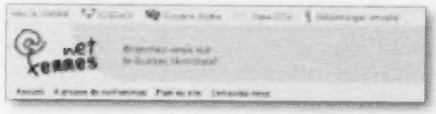

Source : Page d'accueil du site *NetFemmes*.

2011

Source : Conseil du statut de la femme.

1995

La liste d'envoi **PAR-L** est créée par le Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme. Un site Web est ajouté l'année suivante.

1996

Le centre d'artistes féministe **Studio XX** est mis en place. Il vise la création, la diffusion et la réflexion critique en art technologique.

1998

Le site ***NetFemmes*** est lancé. Mis sur pied par le Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine (CDÉACF), il devient la référence en matière de ressources électroniques par et pour les femmes du Québec. À ses débuts, les formatrices de *NetFemmes* ont parcouru le Québec pour initier les femmes au monde du Web.

1999

Nicole Nepton prend part aux contenus en français du site ***Womenspace***, une association canadienne très active dans le domaine de l'exploitation des technologies de l'information et de la communication (TIC) par les groupes de femmes. En 2001, elle développe le site *Cybersolidaires*.

Décennie 2000

Le Web permet aux **jeunes mères** de prendre la parole publiquement, de partager leur réalité, d'échanger. Que ce soit par l'autodérision de la *Mère blogue*, le populaire site *Aufeminin.ca* ou encore *Maman pour la vie* et *Maman 24/7*, l'univers de la maternité est ainsi revalorisé.

Plusieurs **blogues féministes** investissent la Toile. Pensons à *Je suis féministe.com*, *Les Furies* ou *La Québécoise féministe*, des carnets virtuels engagés par le biais desquels de jeunes féministes dénoncent les inégalités, suscitent les débats et les échanges, convaincues que les revendications des femmes sont toujours d'actualité.

2001

La **Fondation Filles d'action** est créée afin de permettre aux jeunes filles de s'approprier leurs pouvoirs et leurs habilités dans l'objectif d'agir dans leur milieu.

2002

Le site ***Sisyphe**, un regard féministe sur le monde* voit le jour grâce à l'initiative de Micheline Carrier.

2005

Fondé depuis 1978, l'organisme de référence en droit familial **Inform'elle** revoit son site Web afin de faciliter la recherche en matière d'information juridique et de médiation familiale.

2011

Le **webzine *Gazette des femmes*** fait son entrée dans l'univers électronique. Publié depuis 1979, cette revue institutionnelle est demeurée l'unique survivante de la presse féministe grand public au Québec.

En réaction à une déclaration sexiste d'un policier à l'occasion d'un forum sur la sécurité des élèves à Toronto, les internautes se mobilisent autour du collectif **SlutWalk** (« La marche des salopes »), mis sur pied pour dénoncer le fait que les femmes victimes de viol ou de harcèlement soient culpabilisées. Des milliers de femmes et d'hommes manifestent dans plusieurs capitales mondiales.

L'ÉDUCATION

La fin du XIX[e] siècle voit poindre un mouvement pour la scolarisation au Québec. Bien que les jeunes filles québécoises soient nombreuses à fréquenter l'école, elles ont peu accès à l'éducation supérieure. Toutefois, être scolarisées signifiait pour elles faire leur entrée sur le « marché du mariage ». L'éducation professionnelle est peu développée et n'est offerte que dans les institutions privées. Au début du XX[e] siècle, pour accéder à l'éducation supérieure, les femmes doivent faire preuve d'ardeur pour vaincre les préjugés tenaces des universités, des corporations professionnelles et du clergé.

1882

Classe de tissage, couvent de Roberval, Lac-Saint-Jean, Québec, vers 1906.
Source : Musée McCord, VIEW-4037. © Musée McCord
Photo : William Notman & Son

1888

Les premières diplômées de l'Université McGill, « Les Donaldas » Photographe inconnu, une copie de la photographie originale, propriété de Madame Esther England Cushing. Accession 1983-0074.
Source : Service des archives de l'Université McGill, PU014482

1639

Marie Guyart, gestionnaire d'une entreprise de transport en France, fonde à Québec le couvent des Ursulines avec l'appui de madame de La Peltrie. Mieux connue sous le nom de Mère **Marie de l'Incarnation**, elle est la première d'une lignée de fondatrices qui développent, en Nouvelle-France, ce que l'on appelle aujourd'hui un réseau de services éducatifs et sociaux.

1657

Marguerite Bourgeoys, arrivée à Montréal en 1653, ouvre la première école pour les filles de toute condition à Ville-Marie (Montréal) et met sur pied, en 1669, une communauté religieuse non cloîtrée, une rupture radicale avec les normes de l'époque.

1878

Le **corps enseignant** se féminise, mais ce sont les hommes qui enseignent dans les classes supérieures et qui occupent les postes de direction. En éducation, à travail égal, les femmes ne touchent que 40 % du salaire des hommes.

1882

La première **école ménagère** voit le jour à Roberval. Elle sera suivie de plusieurs autres, surtout à partir de 1904 avec la création de l'École ménagère provinciale par la section féminine de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal. Elles prendront le nom d'instituts familiaux en 1951.

1888

L'Université McGill remet les premiers diplômes de **baccalauréat** à des femmes. Cette université n'admet cependant les femmes qu'à son École normale et à la Faculté des arts. Les autres facultés leur sont fermées. Dans le milieu francophone, l'Université Laval refuse carrément les femmes. Elles ne sont autorisées qu'à venir écouter des conférences.

1890

L'infirmière diplômée Gertrude Elizabeth Livingston ouvre une **école de formation des infirmières** au Montreal General Hospital.

1890

Groupe d'infirmières de l'hôpital Royal Victoria, Montréal, Qc, 1896.
Source : Musée McCord, II-117089. © Musée McCord
Photo : William Notman & Son

1904

Marie Sirois
Source : Division des archives de l'Université Laval, Fonds Luc Lacourcière, P178,A1,2,19.

1911

Marie, fille de Marie Lacoste-Gérin-Lajoie, vers 1910
Source : Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Direction du Centre d'archives de Montréal, Fonds Famille Landry, P155,S1,SS2,D34,P10.

1898

Les Sœurs grises de l'Hôpital Notre-Dame fondent la première **école d'infirmières canadienne-française**.

1900

À partir de cette date, il n'est plus possible pour une femme d'assister à un cours de médecine au Québec. La Faculté de médecine de l'Université Bishop, qui acceptait les femmes depuis 1890, intègre la **Faculté de médecine** de l'Université McGill, qui leur est fermée.

1904

Marie Sirois est la première **femme diplômée** d'une université francophone, l'Université Laval, avec un certificat en littérature. Mais elle n'est pas invitée à la collation des grades.

1908

Le premier collège classique féminin au Québec, l'**École d'enseignement supérieur** pour jeunes filles, ouvre ses portes à Montréal.

1911

La **Faculté de droit** de l'Université McGill accueille dorénavant les femmes.

Marie Gérin-Lajoie, fille de la féministe du même nom, est la **première diplômée** de l'École d'enseignement supérieur pour jeunes filles, institution ouverte en 1908. Elle se classe première aux examens du baccalauréat devançant tous les garçons inscrits mais ne recevra pas son diplôme.

Elizabeth Ann Beach fonde le premier **Women's Institute** au Québec, un mouvement pour l'éducation des femmes et des filles déjà présent dans certaines provinces canadiennes.

1912

Carrie Matilde Derick, pionnière en génétique végétale à l'Université McGill, est la première **professeure titulaire** d'une université canadienne.

1914

Annie MacDonald Langstaff devient la première diplômée de la Faculté de droit de l'Université McGill et la **pionnière d'une longue bataille** qui s'échelonnera jusqu'en 1941 pour que les femmes obtiennent le droit de la pratique juridique.

1916

L'Université Laval à Montréal accorde la reconnaissance d'un certificat officiel de fin d'études aux finissantes des grands pensionnats. Il s'agit du cours lettres-sciences, le **plus haut degré d'instruction** possible pour les filles du Québec.

1918

Après celle de droit en 1911, c'est au tour de la **Faculté de médecine** de l'Université McGill d'ouvrir ses portes aux femmes. La première diplômée est Jessie Boyd Scriver en 1922.

1921

L'Université McGill est la première à offrir une formation universitaire en **sciences infirmières** au Québec.

1922

La **Faculté d'art dentaire** de l'Université McGill admet dès lors les femmes.

1925

Marthe Pelland est la première femme admise à la **Faculté de médecine** d'une université francophone, l'Université de Montréal.

1914

Annie Macdonald Langstaff, Baccalauréat en droit, L.L.B., classe de 1914
Université McGill, photographe inconnu, date inconnue
Source : Service des archives de l'Université McGill, PU014465.

1962

Alice Girard, doyenne de la Faculté des Sciences infirmières
Source : Division de la gestion de documents et des archives, Université de Montréal, Fonds du Bureau de l'information (D0037) 1FP03414. Photo : Henri Paul

1975

Nicole Juteau, matricule 650
Source : Archives de la Sûreté du Québec

1937

Agathe Lacourcière-Lacerte devient la première femme admise dans un **corps professoral universitaire** francophone, celui de l'Université Laval.

1940

Marcelle Gauvreau, **scientifique et botaniste**, se distingue en devenant la première femme à recevoir le prix de l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences.

1941

Les Québécoises accèdent au **Barreau**. Les avocates Elizabeth C. Monk et Suzanne Raymond-Fillion sont les deux premières femmes admises à la pratique juridique au Québec en 1942.

Pauline Roy-Rouillard devient la première femme **diplômée en architecture** au Québec.

1943

La **Loi sur l'instruction obligatoire** jusqu'à l'âge de quatorze ans aura un effet sur la scolarisation des filles.

1946

Mary B. Jackson-Fowler est la première femme à recevoir un **diplôme d'ingénieure** qu'elle obtient de la Faculté de génie de l'Université McGill.

1948

Suzanne Coallier devient la première femme **comptable diplômée** du Québec.

L'Association des femmes diplômées des universités (**AFDU**) est créée à Québec puis à Montréal l'année suivante.

1951

L'enseignement ménager atteint un degré de développement sans précédent. Les étudiantes ont accès à l'école ménagère supérieure, appelée **institut familial**, qui leur permet d'obtenir une formation de 11 à 13 années de scolarité.

1956

Les femmes accèdent à la **Chambre des notaires** du Québec. Louise Dumoulin devient la première femme notaire du Québec en 1958.

1961

Les **collèges classiques** pour filles sont enfin subventionnés, alors que ceux des garçons le sont depuis 1922.

1962

Alice Girard devient la première femme **doyenne d'une faculté universitaire** québécoise, la Faculté des sciences infirmières de l'Université de Montréal.

1964

Le rapport de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec (mieux connu sous le nom de rapport Parent) démocratise l'éducation, favorisant ainsi **l'accès des filles aux études** et aux professions. Il recommande les classes mixtes et la gratuité scolaire.

1974

Sœur Marguerite Jean, de la congrégation des Sœurs du Bon-Pasteur de Québec, est la première femme canadienne à obtenir un **doctorat en droit canonique**.

1975

Nicole Juteau est la première femme diplômée en **techniques policières**.

1978

Capitaine Judy Evan-Cameron, B676-300, vers 1988
Reproduit avec la permission d'Air Canada

1996

Bandeau *Chapeau les filles !*
Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

1999

Julie Payette
Photo : Agence spatiale canadienne

1976

Le premier groupe en recherche universitaire en condition féminine est créé à l'Université du Québec à Montréal. Il s'agit du Groupe interdisciplinaire pour l'enseignement et la recherche sur les femmes (GIERF) qui deviendra, en 1990, l'**Institut de recherches et d'études féministes** (IREF).

1978

Judy Evan-Cameron devient la première Québécoise **pilote de ligne** du Québec.

1981

Une grille d'analyse des **stéréotypes sexuels** est intégrée au processus d'approbation de tous les manuels scolaires.

1987

Lilly Tronche est la première femme à diriger un établissement pénitencier, le Centre fédéral de formation, l'ancien pénitencier Saint-Vincent-de-Paul.

1988

Thérèse Gouin-Décarie est la première femme à recevoir un Prix du Québec dans le domaine scientifique, le **prix Léon-Gérin.**

1990

La revue internationale ***Recherches féministes*** est fondée par le Groupe de recherche multidisciplinaire féministe (GREMF) de l'Université Laval.

1995

Janyne M. Hodder est la première femme à accéder au **titre de principale** (équivalent de rectrice) dans un établissement universitaire, l'Université Bishop.

1996

Le ministère de l'Éducation met sur pied le concours ***Chapeau, les filles !*** visant à mettre en valeur les filles du secondaire qui choisissent des métiers traditionnellement exercés par des hommes. L'année suivante, il touche la formation technique offerte au collégial. En 2001, le volet universitaire appelé ***Excelle Science*** est créé à l'intention des étudiantes en sciences et en génie.

1999

Julie Payette est la première **astronaute** québécoise à voyager dans l'espace.

2005

Francine Décary, présidente d'Héma-Québec, est la première femme à mériter le Prix du Québec **Armand-Frappier.**

LA SANTÉ ET LES SERVICES PUBLICS

Les communautés religieuses hospitalières occupent une place prépondérante dans l'histoire des soins de santé au Québec. À la fin du XIXe siècle, l'avancement des connaissances dues à la recherche scientifique accentue le pouvoir conféré à la profession médicale. Pour leur part, les femmes poursuivent leurs interventions dans la prestation des services d'aide à la société par l'entremise de sociétés de bienfaisance ou encore comme membres de communautés religieuses. Quelques-unes s'inscrivent comme de véritables pionnières et mettent en place les assises de la profession d'infirmière et de travailleuse sociale. Toutefois, la Loi de l'assistance publique, promulguée en 1921, marque le partage des responsabilités en santé et en bienfaisance et amène le passage vers un encadrement étatique qui entraîne, quelques années plus tard, l'affaiblissement du champ d'activité des religieuses.

1903

Irma Levasseur, vers 1900
Photographe inconnu.
Source : Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Direction du Centre d'archives de Montréal, Fonds Famille Justine Lacoste-Beaubien, P655,S2,SS6,D8,P1.

1908

Justine Lacoste-Beaubien, vers 1905
Photographe inconnu.
Source : Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Direction du Centre d'archives de Montréal, Fonds Famille Landry, P155,S1,SS2,D38,P2.

1620

Arrivée à Québec vers 1620, Marguerite Langloise est la **première sage-femme** en titre à exercer la profession en Nouvelle-France

1639

Les Hospitalières de Saint-Augustin de Dieppe, communément appelées les **Augustines**, fondent l'Hôtel-Dieu de Québec.

1642

Jeanne Mance, cofondatrice de Montréal avec Maisonneuve, est reconnue comme la **première infirmière laïque** de toute l'Amérique du Nord. Elle fonde l'Hôtel-Dieu de Montréal.

1685

Catherine Jérémie-Aubuchon, l'une des premières sages-femmes à exercer la profession en Nouvelle-France, est également connue comme **herborisatrice**. À ce titre, elle contribue à faire connaître la flore du Québec auprès des naturalistes français.

1757-1758

Plusieurs **manifestations** de femmes à Montréal et à Québec sont organisées contre la cherté, l'insuffisance et la mauvaise qualité des denrées.

1912

Assistance maternelle
Source : Archives de la Ville de Montréal, VM94Z296-4

1932

Dr^e^ Elizabeth Bagshaw
Source : © The Hamilton Spectator, nlc-8046

1773

Les **chirurgiens accoucheurs** font leur apparition dans les villes.

1817

La première organisation laïque de charité envers les femmes pauvres et immigrantes est mise sur pied à Montréal par les femmes de la bourgeoisie, la **Female Benevolent Society**. D'autres sociétés d'aide se multiplieront au Québec au fil des besoins des villes.

1845

Une ordonnance interdit à quiconque n'est pas médecin diplômé d'une université, ou n'a pas l'autorisation expresse du gouverneur, d'exercer la profession d'accoucheur dans les villes de Québec et de Montréal. À partir de 1847, la **formation des sages-femmes** est contrôlée par le Collège des médecins et chirurgiens du Bas-Canada. Au recensement de 1871, une quarantaine de femmes se déclarent sages-femmes. En réalité, elles sont beaucoup plus nombreuses. À partir de 1891, elles disparaissent des recensements. Au tournant du siècle, le métier de sage-femme apparaît comme chose du passé.

1848

Rosalie Cadron-Jetté fonde l'hospice Sainte-Pélagie pour accueillir les **célibataires enceintes** sans ressources à Montréal. Quelques années plus tard, en 1852, l'hospice Saint-Joseph de la maternité, un refuge pour femmes enceintes non mariées, voit le jour à Québec grâce à Marie Métivier.

1858

Les Sœurs grises créent les **premières garderies** appelées « salles d'asile ». Installées dans les quartiers ouvriers de Montréal, à Longueuil, à Saint-Jean, à Québec, à Saint-Jérôme et à Saint-Hyacinthe, ces salles permettent aux mères de se livrer à une activité rémunérée ou aux familles de surmonter une période difficile.

1869

Le Parlement fédéral adopte la **Loi sur les infractions** contre la personne qui rend criminel le fait de pratiquer un avortement sur soi-même ou sur autrui. L'avortement entraîne des peines pouvant aller jusqu'à l'emprisonnement à perpétuité.

1892

La diffusion d'information sur la **régulation des naissances** et la vente de produits contraceptifs ou abortifs deviennent illégales et passibles de deux ans d'emprisonnement, jusqu'à la réforme du Code criminel de 1969.

1903

Irma Levasseur devient la première femme à pouvoir **pratiquer la médecine** au Québec grâce à un projet de loi privé, après avoir obtenu son diplôme au Minnesota. Elle fondera l'Hôpital Sainte-Justine de Montréal en 1908 et l'Hôpital de l'Enfant-Jésus à Québec en 1923.

1908

Justine Lacoste-Beaubien fonde l'**Hôpital Sainte-Justine de Montréal** avec Irma Levasseur. Afin d'être en mesure de gérer l'hôpital, elle doit demander à l'Assemblée nationale que les femmes mariées membres du comité de l'hôpital soient relevées de leur incapacité juridique.

1910

Les **cliniques « Goutte du lait »** sont mises sur pied pour freiner le taux élevé de mortalité infantile.

1912

Caroline Leclerc-Hamilton fonde à Montréal l'**Assistance maternelle**, œuvre visant à secourir les mères pauvres.

1969

Femmes marchant vers la Cour
Manifestation pour protester contre
l'arrêt du Dr Henry Morgentaler
Source : Bibliothèque et Archives
Canada, PA-164027
Photo : John Dagget

1974

Manifestation du mouvement SOS Garderies, qui réclame la révision du plan Bacon
Photo : © Louise Bilodeau

1923

Marie Gérin-Lajoie fonde l'**Institut des sœurs du Bon-Conseil** afin de mieux organiser le travail social à Montréal.

1932

Dre Elizabeth Bagshaw ouvre le premier centre de **planification familiale** au Canada (en Ontario) en violation des lois en vigueur.

1955

La méthode de **contraception sympto-thermique** fait son apparition. L'association de contraception Seréna contribue à en faire la promotion.

1960

Le gouvernement fédéral autorise la mise en marché de la première **pilule contraceptive**.

1969

Le Parlement fédéral amende le Code criminel (article 251) et permet l'**avortement** à la condition qu'il soit pratiqué dans un milieu hospitalier et autorisé par un comité thérapeutique chargé d'évaluer si la santé physique ou mentale de la mère est en danger. Autrement, l'avortement est considéré comme un crime. C'est le début d'une longue lutte pour le droit à l'avortement libre et gratuit.

1970

La clinique privée **Morgentaler** voit le jour et offre des services d'avortement, défiant ainsi la loi.

1971

À l'occasion du 8 mars, le FLF lance une campagne nationale en faveur de l'**avortement libre et gratuit**.

1974

Le gouvernement du Québec adopte une première politique en matière de **services de garde à l'enfance**, le plan Bacon, du nom de la ministre titulaire, Lise Bacon.

1977

Le gouvernement du Québec annonce la mise sur pied des cliniques de **planification des naissances** dans les milieux hospitaliers, dotées de services d'avortement (cliniques Lazure).

1979

L'**Office des services de garde** à l'enfance est créé.

1980

Le ministère des Affaires sociales et l'Association pour la santé publique du Québec organisent une série de colloques sous le thème ***Accoucher ou se faire accoucher***, en réponse à la remise en question amorcée par le mouvement des femmes des pratiques médicales dans le domaine de la périnatalité.

1987

Le Conseil du statut de la femme organise le Forum international sur les **nouvelles technologies de la reproduction**. Le Conseil estime que les droits des femmes doivent être protégés dans le domaine des biotechnologies de la reproduction.

1988

Dans la cause impliquant le Dr Henry Morgentaler, la Cour suprême déclare que les conditions pour obtenir un avortement prévues à l'**article 251 du Code criminel** vont à l'encontre des dispositions de la Charte canadienne des droits et libertés et enfreignent par conséquent le droit des femmes « à la vie, à la liberté et à la sécurité de leur personne ».

1980

Dépliant *Accoucher ou se faire accoucher*
Source : Association pour la santé publique du Québec

1987

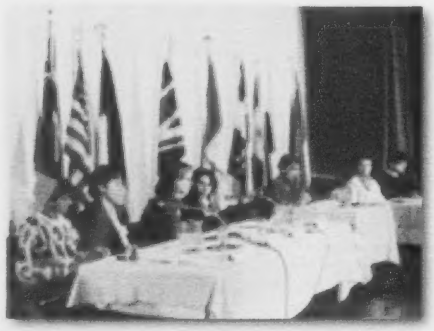

Marie Lalancette, Jalna Hanmer, Mary Sue Henifin, Janice G. Raymond, Françoise Laborie et Louise Vandelac
Source : Actes du Forum international sur les nouvelles technologies de la reproduction
Photo : Daniel Lessard, MCQ

1990

Le gouvernement du Québec autorise la **pratique des sages-femmes** dans le cadre de projets pilotes en milieu hospitalier ou dans des lieux rattachés à un établissement de santé.

1994

La première **maison de naissance** ouvre ses portes dans le cadre des projets pilotes sur la pratique de la profession de sage-femme.

De nouvelles dispositions du Code civil du Québec relatives à certaines pratiques de la **procréation médicalement assistée** sont mises en vigueur. Les contrats de grossesse sont déclarés nuls.

1997

Le gouvernement du Québec annonce une réforme de la **politique familiale**. De nouvelles dispositions sont instaurées, dont la maternelle à temps plein et une contribution de 5 $ par jour pour les frais de garde des enfants de 4 ans et moins. Le ministère de la Famille et de l'Enfance est créé, lequel se voit attribuer la responsabilité de la politique familiale.

Un financement public des **services de garde à l'enfance** est mis sur pied pour soutenir la percée des femmes sur le marché du travail.

1998

La **profession de sage-femme** est maintenant reconnue au Québec.

2004

Au Québec, les sages-femmes sont autorisées à pratiquer des **accouchements dans les hôpitaux**. De plus, l'adoption d'une nouvelle réglementation permet aux femmes d'accoucher à domicile sous la supervision de sages-femmes.

2006

À la suite d'un recours collectif, la Cour supérieure oblige le gouvernement du Québec à rembourser les sommes que des femmes ont dû débourser pour obtenir un **avortement en clinique privée** alors qu'elles étaient assurées par le régime public d'assurance maladie.

Les premières **infirmières praticiennes**, surnommées les « super infirmières », font leur entrée dans le système de santé. Leur rôle a été favorisé par l'entrée en vigueur, en 2003, des dispositions législatives de la Loi modifiant le Code des professions dans le domaine de la santé.

2008

À la suite de l'opposition massive au **projet de loi fédéral C-484**, de la part tant de l'Assemblée nationale (adoption d'une motion unanime) que des mouvements féministe et syndical et de la Fédération des médecins spécialistes du Québec, le ministre de la Justice du Canada annonce le retrait de ce projet de loi privé. Celui-ci, adopté en deuxième lecture par la Chambre des communes, visait à donner au fœtus le statut de victime à part entière. Selon ce projet de loi, le meurtrier d'une femme enceinte aurait été coupable d'un double homicide.

2010

Après une bataille juridique menée par le gouvernement du Québec pour préserver son pouvoir de légiférer en matière de procréation assistée, la Cour suprême du Canada confirme les compétences des provinces de réglementer les pratiques médicales entourant **les techniques de reproduction et les cliniques de fertilité**. La Cour reconnaît le pouvoir du gouvernement fédéral de légiférer sur les questions liées à la moralité puisqu'elles relèvent du droit criminel.

Malgré la controverse, le gouvernement du Québec annonce la gratuité des traitements de **procréation assistée**.

1998

Sage-femme avec future maman
Source : iStockphoto

2006

Infirmière praticienne prodiguant des soins à une dame âgée
Source : Fédération de la santé du Québec – CSQ

L'Assemblée nationale vote à l'unanimité une motion demandant au gouvernement fédéral de ne pas retirer les **subventions** aux groupes de femmes sous prétexte qu'ils soutiennent le droit à l'avortement.

La Chambre des communes rejette en deuxième lecture le **projet de loi C-510**, évitant ainsi qu'il soit soumis au Comité permanent de la justice et des droits de la personne. Ce projet de loi, une initiative privée, criminalisait le fait de contraindre une femme à se faire avorter.

2012

Une fois de plus, à l'unanimité, l'Assemblée nationale adopte une motion demandant au gouvernement fédéral de cesser de remettre constamment en question le droit à l'**avortement**.

Le gouvernement du Canada annonce la fin des activités de **Procréation assistée Canada** en réponse à la décision rendue en 2010 par la Cour suprême du Canada.

LE TRAVAIL

Travailler à l'extérieur de la maison signifie, pour la majorité des femmes du début du XX[e] siècle, gagner sa vie à titre de domestique, d'ouvrière ou d'institutrice. Les métiers sont peu nombreux et les professions libérales leur sont interdites. L'enseignement demeure la principale issue pour les femmes instruites mais l'iniquité des conditions salariales est omniprésente. Bien que le syndicalisme soit en pleine croissance dans les unions ouvrières, les femmes, lorsque syndiquées, ne sont pas considérées au même titre que les ouvriers masculins.

1914-1918

Les infirmières militaires du Canada devant la tente de l'unité 2 de l'hôpital général canadien, Le Tréport, France, 1917
Source : Bibliothèque et Archives Canada, Fonds Alice E. Isaacson, e002712849

1919

Allumettières, 1924
Source : Archives de la Confédération des syndicats nationaux

1880

La première **grève** d'envergure, dans le domaine des textiles aux moulins d'Hochelaga, mobilise les femmes, en majorité, et le seul gain est la diminution de la journée de travail d'une demi-heure.

1887

L'organisation syndicale Les Chevaliers du travail publie un manifeste dans lequel elle exige qu'on mette en application le principe « **à travail égal, salaire égal pour les deux sexes** ». Le Parti socialiste ouvrier adopte une résolution similaire dans son manifeste de 1894.

1900

Embauchées dans le domaine de la téléphonie depuis 1880, les jeunes filles sont maintenant engagées par les **entreprises** pour des postes de **dactylos ou de commis à l'écriture**. Elles doivent maîtriser l'anglais, la langue des affaires de l'époque.

1906

Ayant déjà été mobilisées lors de la guerre des Boers (1898-1902), les **infirmières** sont admises dans les Forces canadiennes.

1909

Marie Vézina est la première femme **secrétaire dans la fonction publique** québécoise (bureau de l'Orateur) à l'époque où ce sont les hommes qui assument cette fonction.

1914-1918

Des milliers de femmes participent à l'**effort de guerre** comme travailleuses dans l'industrie des munitions, dans les bureaux ou encore à titre d'infirmières. La majorité de ces dernières sont affectées outre-mer.

1919

L'Assemblée nationale adopte la première **loi du salaire minimum** des femmes. Cette loi demeure cependant inopérante jusqu'en 1925.

Les **allumettières** de Hull (ouvrières de la fabrication des allumettes) déclenchent les premiers conflits ouvriers québécois mettant en scène un syndicat de femmes.

1928

Le premier syndicat dont la structure administrative représente les deux sexes, est créé par les **ouvrières** de la Dominion Rubber de Montréal à la suite d'une grève de dix jours.

1937-1960

Madeleine Parent et Léa Roback.
Photo : Louise de Grosbois © Fondation Léa Roback

1937

Laure Gaudreault, vers 1945.
Source : Centrale des syndicats du Québec, PHC297N5.

1939-1945

Ethel Mitchell effectuant la soudure de lames-chargeurs de fusils-mitrailleurs Bren dans une usine de munitions de Toronto, en mai 1941.
Source : Office national du film du Canada. Photothèque, Bibliothèque et Archives Canada, C-075211.

1934

Connu sous l'appellation de la **« grève de la guenille »**, le conflit de 1934, auquel prennent part 4 000 ouvrières, devient la première grève dans la confection de vêtements pour dames. Les femmes y jouent un rôle majeur.

1937-1960

L'histoire de l'organisation syndicale des travailleuses de l'industrie du textile est marquée par les militantes **Madeleine Parent et Léa Roback**. Véritables pionnières, elles ont lutté pour l'amélioration des conditions de travail des ouvrières et des ouvriers.

1937

Yvette Charpentier est la première employée d'une usine de vêtements au Québec à signer un **contrat syndical** et devient une pionnière dans le monde syndical.

Laure Gaudreault, fondatrice de l'Association des institutrices rurales, devient la première **syndicaliste rémunérée** de l'histoire du Québec.

1939-1945

Pendant la **Seconde Guerre mondiale**, le rôle des femmes a considérablement changé. En effet, elles exercent alors des métiers traditionnellement réservés aux hommes, notamment dans les usines de munitions. Plus de 50 000 femmes servent dans les forces armées et plusieurs sont affectées outre-mer. Les femmes au foyer participent aussi à l'effort de guerre en travaillant à temps partiel ou bénévolement. À Montréal, six garderies sont créées afin de faciliter le travail des femmes.

1945

À la fin de la guerre, le gouvernement du Québec encourage les femmes à **retourner au foyer**. Les garderies publiques sont fermées.

1950

Ellen Louks Fairclough, députée élue à la Chambre des communes, présente pour la première fois un projet de loi qui exige une **rémunération égale** pour un travail de valeur égale dans les secteurs régis par l'administration fédérale.

1955

Les restrictions concernant le **droit au travail** des femmes mariées sont supprimées dans la fonction publique fédérale.

1964

Les infirmières de l'Alliance de Montréal sont les premières à obtenir un **congé de maternité** (non payé).

1971

Le régime fédéral d'assurance-chômage accorde 15 semaines de **prestations de maternité**.

1974

La **Gendarmerie royale du Canada** accepte dorénavant la candidature de femmes pour des fonctions policières.

1977

Le centre YWCA de Montréal offre la session ***Nouveau Départ,*** premier programme destiné à aider les femmes à retourner sur le marché du travail.

1978

Afin de protéger l'emploi des travailleuses salariées, l'Assemblée nationale modifie la Loi sur le salaire minimum et institue un **congé de maternité** de 18 semaines. De plus, il instaure le programme d'allocations de maternité pour combler le délai de carence de deux semaines de l'assurance-chômage.

La mise sur pied du **comité des femmes** du Syndicat des professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ) joue un rôle majeur dans la lutte pour l'équité salariale au Québec.

1939-1945

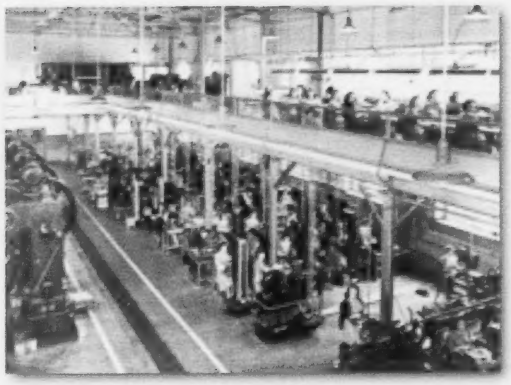

Arsenal fédéral de Québec, édifice de la rue d'Auteuil (ancienne fonderie), 1943
Source : Parcs Canada, Direction des sciences culturelles, Québec, 101/01/1C-100.

1996

Brochure *Vers l'équité salariale*
La Loi sur l'équité salariale : points saillants
Source : Commission de l'équité salariale.

1981

La Loi sur la santé et la sécurité du travail accorde à la **travailleuse enceinte** ou qui allaite le droit d'être affectée à d'autres tâches si ses conditions de travail sont jugées dangereuses pour sa santé ou celle de son enfant. En dernier recours, elle peut bénéficier d'un retrait du milieu de travail, avec compensation de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST).

1982

Le **harcèlement** lié à tout motif de discrimination visé par l'article 10 de la Charte des droits et libertés de la personne est dorénavant interdit.

1985

Les articles de la Charte des droits et libertés de la personne, qui autorisent l'implantation des **programmes d'accès à l'égalité** (PAE), sont promulgués. La loi oblige le gouvernement à créer des programmes dans ses ministères. Il n'est toutefois pas question de contraindre une entreprise privée à se doter d'un programme, à moins qu'une preuve de discrimination ne soit faite contre elle.

1987

Après avoir été admises comme **militaires** à part entière en 1965, les femmes accèdent à tous les grades dans les Forces canadiennes.

1989

Les négociations du secteur public sont marquées par des progrès pour faire reconnaître le droit des travailleuses à un **salaire égal pour un travail équivalent**. Le gouvernement du Québec accepte le principe de relativité salariale pour quelque 19 000 fonctionnaires, en majorité des femmes, ce qui leur vaut des ajustements salariaux. La Coalition en faveur de l'équité salariale, mise sur pied par des centrales syndicales et des groupes de femmes, revendique également une loi proactive en matière d'équité salariale.

Entrent en vigueur tous les volets de l'**obligation contractuelle** imposant aux entreprises qui obtiennent des contrats ou des subventions du gouvernement du Québec d'instaurer des PAE.

1990

Des modifications sont apportées à la Loi sur l'assurance-chômage pour permettre au père et à la mère de bénéficier de **prestations parentales** de 10 semaines.

1991

La Loi sur les normes du travail est modifiée pour accorder au père et à la mère le droit à un **congé parental** sans solde de 34 semaines à l'occasion d'une naissance ou d'une adoption.

1992

Le gouvernement du Québec retire l'**allocation de maternité** pour les travailleuses ayant un revenu familial brut de 55 000 $ et plus.

1996

La **Loi sur l'équité salariale** est adoptée par l'Assemblée nationale. Cette loi oblige les entreprises de 10 employés et plus à corriger les iniquités de rémunération que subissent les femmes sur le marché du travail en raison de leur sexe.

1997

La Loi sur les normes du travail est de nouveau modifiée pour prolonger de 34 à 52 semaines le **congé parental**.

1999

La Cour fédérale confirme une décision du **Tribunal canadien des droits de la personne** donnant raison aux quelque 200 000 fonctionnaires fédéraux qui réclament l'équité salariale.

2001

La **Loi sur l'accès à l'égalité en emploi** entre en vigueur. Elle institue un cadre particulier pour l'ensemble des organismes

2006

Femme enceinte avec le père
Source : Famille Côté-Fortin

2010

Responsable de service de garde en milieu familial
Source : iStockphoto

publics (de 100 personnes et plus) afin de permettre une meilleure représentation des groupes victimes de discrimination, notamment les femmes, les personnes handicapées et les autochtones.

2004

La Cour supérieure du Québec invalide certaines dispositions de la Loi sur l'équité salariale. Les employeurs qui avaient fait reconnaître un exercice d'équité salariale avant l'adoption de la loi de 1996 ont dorénavant l'**obligation de se conformer** au régime général de la loi.

2005

Les gouvernements du Québec et du Canada **signent une entente** sur le financement et la mise en œuvre du Régime québécois d'assurance parentale.

2006

Le **Régime québécois d'assurance parentale** entre en vigueur. Il prévoit le versement de prestations à toutes les travailleuses et à tous les travailleurs admissibles, salariés et autonomes, qui prennent un congé de maternité, un congé de paternité, un congé parental ou un congé d'adoption.

Dix ans après l'adoption de la Loi sur l'équité salariale, le gouvernement du Québec conclut le règlement de l'équité salariale avec les **organisations syndicales du secteur public**. Quelque 360 000 femmes reçoivent un ajustement à la suite de ce règlement.

Les téléphonistes de **Bell Canada** obtiennent gain de cause 14 ans après le dépôt de leur plainte au sujet de l'équité salariale.

La Cour suprême rejette l'appel du transporteur **Air Canada** dans une cause d'équité salariale, permettant ainsi au syndicat de démontrer que les agents de bord, un groupe d'employés à prédominance féminine, subissent de la discrimination.

2009

Des modifications sont apportées à la **Loi sur l'équité salariale** concernant le maintien de l'exercice d'équité salariale et l'introduction, notamment, d'un ultime délai et d'une déclaration annuelle obligatoire pour les entreprises assujetties à la Loi.

2010

Le gouvernement du Québec termine l'exercice complet de l'**équité salariale** avec les derniers groupes d'employées de l'État.

Pour la première fois, le gouvernement du Québec conclut des ententes collectives avec les responsables de **service de garde en milieu familial**, affiliées à la CSN et à la CSQ.

Après des années de discussion, le **Mouvement Desjardins** règle une entente sur l'équité salariale avec ses salariées.

2011

Le gouvernement du Québec lance la **norme Conciliation travail-famille**. Élaborée par le Bureau de normalisation du Québec dès 2009, cette mesure permet aux entreprises et aux organisations de faire certifier leurs bonnes pratiques en matière de conciliation travail-famille.

L'entreprise Gaz Métro renonce à en appeler du jugement de la Cour d'appel du Québec qui l'obligeait à modifier ses **pratiques d'embauche** jugées discriminatoires envers les femmes, ce qui met fin à un litige vieux de 15 ans.

Après une lutte de 30 ans, le gouvernement fédéral accepte de verser les compensations dues, en vertu de la **parité salariale,** aux évaluatrices médicales de la fonction publique fédérale victimes de discrimination fondée sur le sexe.

La Cour suprême donne raison aux employées de Postes Canada qui réclamaient l'**équité salariale** depuis 28 ans.

LA VIOLENCE

Les conditions sociales ont longtemps rendu les femmes violentées prisonnières de leur situation. À la fin du XIX[e] siècle, quitter un conjoint violent signifiait renoncer à la protection économique sans pour autant avoir droit à l'autonomie légale dont bénéficiaient les femmes célibataires ou les veuves. À partir des années 70, la violence conjugale commence à être reconnue comme un problème social grave, grâce au travail assidu de groupes de femmes. Avec peu de moyens, ces groupes organisent les premières maisons d'hébergement tout en sensibilisant l'opinion publique à cette réalité.

1961

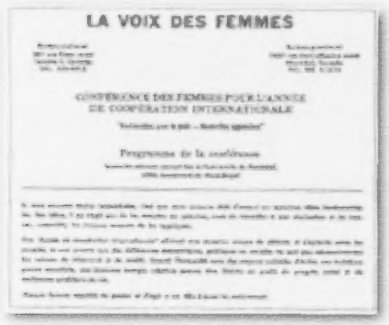
LA VOIX DES FEMMES

CONFÉRENCE DES FEMMES POUR L'ANNÉE DE COOPÉRATION INTERNATIONALE

Programme de la conférence

Programme de la Conférence des femmes pour l'année de coopération internationale
Source : Figure 13 de l'ouvrage *Les Québécoises et le mouvement pacifiste (1939-1967)*. Simonne Monet-Chartrand. Les Éditions Écosociété, 1993

1977

Logo 1982
Source : Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale

1961

Thérèse Forget-Casgrain fonde la section québécoise de ***La Voix des femmes***, un organisme non partisan dédié à la paix et au désarmement dans le monde.

1968

La Loi sur le divorce reconnaît que la **cruauté physique et mentale** est un motif de divorce.

1972

La **Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels** reconnaît aux victimes le droit d'être indemnisées. Les femmes victimes d'agressions sexuelles ou de voies de fait, y compris les voies de fait commises par un conjoint violent, peuvent bénéficier des avantages prévus par cette loi.

1975

Les premières maisons d'hébergement pour les **femmes victimes de violence** voient le jour grâce à l'initiative personnelle ou collective de femmes. Avant cette date, seules les communautés religieuses offraient des refuges pour les femmes qui devaient quitter le domicile conjugal.

Le premier Centre d'aide aux **victimes de viol** à Montréal offre des services d'écoute et de counseling aux femmes.

1977

Un important réseau d'aide subventionné pour les **maisons d'hébergement** se met en place pour venir en aide aux femmes violentées.

1988

Affiche
Source : Ministère de la Santé et des Services sociaux et ministère de la Justice

1989

Plaque sur le mur extérieur de l'École polytechnique de Montréal commémorant les 14 victimes de la tuerie
Source : Wikipédia

1980

Des colloques régionaux sur la **violence faite aux femmes** et aux enfants sont organisés à travers le Québec. Ils permettent une première sensibilisation des intervenantes et des intervenants.

1981

La manifestation « La rue, la nuit, femmes sans peur » organisée par les centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel **(CALACS)** dénonce la violence faite aux femmes et le troisième vendredi de septembre devient la Journée d'action contre la violence faite aux femmes au Québec.

1982

La députée fédérale Margaret Mitchell fait l'objet d'une moquerie à la **Chambre des communes** lorsqu'elle soulève la question de la violence faite aux femmes. Les protestations des femmes attirent l'attention de tout le pays sur ce problème.

1983

Le gouvernement fédéral canadien modifie le Code criminel en matière d'infractions sexuelles. Ainsi, l'**agression sexuelle** est jugée en fonction de son caractère violent et sexuel. L'agression sexuelle entre conjoints est reconnue comme criminelle.

La Loi modifiant des dispositions législatives concernant les municipalités délègue à toutes les municipalités du Québec le pouvoir de réglementer l'étalage d'**imprimés et d'objets érotiques**, notamment aux fins de la protection de la jeunesse.

La Loi sur le cinéma suscite de la part de nombreux groupes de femmes des prises de position et des actions visant à dénoncer la **pornographie**.

1987

Dans la première cause de **harcèlement sexuel** (surnommée la saga Bonnie Robichaud), la Cour suprême affirme qu'un employeur doit créer un milieu de travail exempt de tout harcèlement. La Cour insiste sur la responsabilité de l'employeur quant aux actes de harcèlement commis par ses employés.

1988

Des statistiques révèlent que la violence conjugale touche un foyer sur dix. Le gouvernement québécois réagit en lançant une vaste campagne d'information et de sensibilisation sous le thème ***La violence conjugale, c'est inacceptable***.

1989

Le **6 décembre**, un homme tue 14 jeunes étudiantes en génie à l'**École polytechnique de Montréal**, en leur criant : « Vous êtes toutes des féministes. Je hais les féministes ! » Le débat sur la violence faite aux femmes est avivé par cette tragédie. En 1991, le Parlement fédéral déclare le 6 décembre Journée nationale d'action contre la violence faite aux femmes.

1992

Des amendements au Code criminel introduisent des règles concernant la référence au comportement sexuel antérieur de la plaignante et définissent la notion de **consentement à une activité sexuelle** afin d'assurer un traitement plus équitable aux victimes d'agression sexuelle.

1993

L'ONU adopte la **Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes**. C'est le premier instrument universel qui reconnaît spécifiquement les violences contre les femmes comme une violation des droits fondamentaux. De plus, l'ONU nomme un rapporteur spécial chargé de recueillir les données sur les violences subies par les femmes dans divers pays.

2003

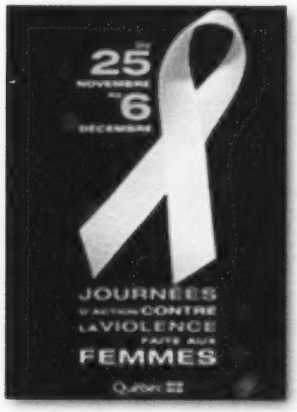

Affiche
Source : © Gouvernement du Québec

2008

Campagne de sensibilisation aux agressions sexuelles, phase 4
Plan d'action gouvernemental 2008-2013 en matière d'agression sexuelle
Source : Secrétariat à la condition féminine
© Gouvernement du Québec

1995

Le gouvernement du Québec adopte une **politique d'intervention** en matière de violence conjugale. Celle-ci est le fruit des travaux entrepris en 1987 par un comité interministériel chargé d'assurer la cohésion des interventions gouvernementales en ce qui concerne la violence conjugale.

1998

Longtemps attendu par les organismes préoccupés par la violence faite aux femmes, le Règlement sur les **registres d'armes à feu**, qui rend obligatoire leur enregistrement, entre en vigueur au Canada.

1999

La Cour suprême du Canada décide unanimement que le **consentement à une activité sexuelle** doit être volontaire et communiqué. Par conséquent, il ne peut exister de consentement implicite à une agression sexuelle.

L'Assemblée générale des Nations Unies invite les gouvernements, le **25 novembre** de chaque année, à prendre des mesures permettant de mettre un terme aux différentes manifestations de violence perpétrées contre les femmes.

2003

Le 25 novembre marque le début des **Journées d'action contre la violence faite aux femmes** au cours desquelles le gouvernement du Québec témoigne annuellement à cette date de ses engagements pour contrer la violence faite aux femmes.

2006

Le Code civil est amendé pour permettre la **résiliation du bail résidentiel** pour des raisons de violence conjugale ou d'agression à caractère sexuel.

2007

La **Loi Anastasia**, du prénom de l'étudiante victime de la fusillade au Collège Dawson en 2006, est adoptée par l'Assemblée nationale. Cette loi interdit notamment la possession d'armes à feu dans les établissements d'enseignement, les garderies et les transports publics ou scolaires.

2008

Le gouvernement du Québec lance une importante **campagne de sensibilisation** pour contrer la problématique des agressions à caractère sexuel, une première au Québec.

2012

La Chambre des communes adopte la Loi sur l'abolition du **registre d'armes d'épaule**. En vertu de cette loi, les données du registre sont détruites dans toutes les provinces, à l'exception de celles du Québec, qui sont protégées par un jugement de la Cour supérieure. Ce jugement est toutefois porté en appel par Ottawa.

LES ARTS, LES COMMUNICATIONS ET LA LITTÉRATURE

À la fin du XIX[e] siècle, le nombre important de couvents a permis la formation de femmes instruites, mais sans profession. L'écriture devient pour elles une façon d'exprimer leurs talents et plusieurs s'orientent vers le journalisme. Les femmes commencent à s'affirmer comme chroniqueuses dans les pages féminines de la presse écrite. Toutefois, les codes sociaux confinent les auteures de romans aux contes pour enfants ou encore, à des œuvres mélodramatiques. Bien après le tournant du siècle, l'imaginaire féminin est toujours bien centré sur les valeurs dites féminines. Quant au secteur musical, les femmes sont les chevilles ouvrières des organisations et institutions culturelles, toujours discrètes.

1870

Emma Albani, date inconnue
Source : Bibliothèque et Archives Canada, C-003307.
Photo : Robert James Manion.

1939

Marcelle Barthe, Radio CBC : Il était une fois, 1944
Source : Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Direction du Centre d'archives de Montréal, Fonds Conrad Poirier, P48,S1,P23073.

1697

Sœur Marie Morin est considérée comme la première **femme écrivaine** née en Nouvelle-France.

1870

Emma Albani (Lajeunesse) est la première **cantatrice** canadienne à atteindre le statut de célébrité internationale.

1878

Laure Conan, nom de plume de Félicité Angers, est considérée comme la première **femme de lettres** québécoise.

1891

Robertine Barry (pseudonyme : Françoise) est la première femme **journaliste** du Canada français à vivre de sa plume. Tout au long de sa carrière, elle défend la justice sociale et les droits des femmes, en particulier dans le *Journal de Françoise* fondé en 1901.

1893

Joséphine Marchand-Dandurand fonde la première **revue féminine** du Québec, *Le coin du feu*, qui sert de tribune aux féministes.

1903

Éva Circé-Côté fonde la première **bibliothèque publique** à Montréal et en devient la conservatrice.

1913

La Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste (FNSJB) publie ***La Bonne parole***, première revue féminine, qui sera éditée jusqu'en 1958.

1947

Gabrielle Roy, 1945
Source : Bibliothèque et Archives Canada, Gabrielle Roy fonds, LMS-0082, nlc008822.
Photo : Annette et Basil Zarov.

1979

Page couverture de la *Gazette des femmes*
Source : Conseil du statut de la femme.

1983

Marcelle Ferron
Photo : Bernard Vallée.
© Gouvernement du Québec (Les Prix du Québec)

1935

L'émission radiophonique ***Fémina***, animée à ses débuts par Thérèse Forget-Casgrain, captive les auditrices pendant plus de 30 ans en abordant notamment leurs droits et leur responsabilité sociale.

1939

Marcelle Barthe est la première femme **annonceure à la radio** de Radio-Canada.

1940

La Québécoise Ethel Stark fonde la **Symphonie féminine** de Montréal, le premier orchestre au Canada composé exclusivement de femmes.

1947

L'écrivaine Gabrielle Roy est la première Canadienne française **lauréate du prix Fémina**, l'un des plus prestigieux prix littéraires français.

Judith Jasmin est la première femme au Québec à s'imposer comme **grand reporter** et devient la première Canadienne correspondante à l'étranger.

Fémina, la toute première exposition consacrée aux femmes artistes, est présentée au Musée de la province de Québec (Musée national des beaux-arts du Québec).

1961

La parution des **revues** *Châtelaine* et *Maintenant* inaugure une nouvelle presse féminine. Il s'en dégage un certain concept de la condition féminine.

1967

Lisette Gervais est la première femme à présenter le **bulletin de nouvelles** dans un réseau de télévision national, celui de Radio-Canada.

1970

L'écrivaine Gabrielle Roy reçoit le **prix Athanase-David**.

1973

Vidéo Femmes de Québec est la première maison de production de fictions et de documentaires féministes pour et par les femmes. Le Festival des filles de vue de Québec qui a lieu entre 1977 et 1988, est le premier du genre au monde.

1974

L'Office national du film (ONF) crée le **Studio D** pour femmes cinéastes.

1976

Les éditions du remue-ménage deviennent la première **maison d'édition** spécialisée en condition féminine. La même année paraît le premier numéro du journal *Les Têtes de pioche*, fondé par un collectif féministe radical.

1979

Le Conseil du statut de la femme lance la première édition de son magazine, ***La Gazette des femmes***.

L'Office de la langue française recommande la **féminisation des titres**.

1993

Carmen Gill-Casavant
Photo : François Brunelle
© Gouvernement du Québec
(Les Prix du Québec)

2000

Marie-Chantal Lepage
Source : Collection personnelle

2002

Sophie Thibault, 2005
Source : Photo Archives TVA

1980

Le premier numéro du magazine féministe ***La Vie en rose*** est mis en vente.

Ludmilla Chiriaeff se distingue dans le domaine des arts de la scène avec le **Prix du Québec Denise-Pelletier**.

1983

La peintre Marcelle Ferron, première femme boursière du Conseil des Arts du Canada en 1957, est honorée du **Prix du Québec Paul-Émile-Borduas**.

1988

La cinéaste Anne-Claire Poirier remporte le **Prix du Québec Albert-Tessier**.

Françoise Bertrand est la première femme à diriger un **réseau de télévision** en Amérique du Nord. Elle devient aussi, en 1996, la première femme à la tête du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC).

1993

La muséologue amérindienne Carmen Gill-Casavant reçoit le **Prix du Québec Gérard-Morisset**.

1997

Pour la première fois, une femme, la journaliste Katia Gagnon, est élue présidente de la **Tribune de la presse parlementaire**.

2000

Marie-Chantal Lepage est la première femme nommée **Chef national de l'année** au Québec.

2002

Sophie Thibault devient la première femme **chef d'antenne** d'un réseau de télévision national, le réseau TVA.

2006

Véronique Rivest devient la première femme à mériter le titre de meilleure **sommelière** au Canada.

La linguiste Marie-Éva de Villers mérite le **Prix du Québec Georges-Émile-Lapalme**.

2008

Ariane Morin devient la première femme **chef des cuisines** d'un grand hôtel au Québec.

LES SPORTS

Durant la première vague du féminisme de la fin du XIX[e] siècle, les femmes commencent à s'investir dans le sport et l'activité physique. Le hockey sur glace et le basketball suscitent la ferveur de nombreuses adeptes. L'Université McGill est la première à présenter une équipe de hockey féminin en 1894. Les YWCA ouvrent des gymnases et des piscines pour le bien-être physique des femmes; certaines participeront à des compétitions nationales dans différents sports au grand dam des autorités religieuses.

1928

Ethel Smith (à gauche) et Fanny Rosenfeld (deuxième à partir de la gauche)
Source : Bibliothèque et Archives Canada, PA-151007.

2008

Chantal Petitclerc, Pékin 2008
Source : Photo James Duhamel
Courtoisie Rio Tinto Alcan

1928

Pour la première fois, les femmes sont admises aux **Jeux olympiques d'été**. Des athlètes canadiennes participent aux épreuves d'athlétisme.

1932

Hilda Strike devient la première Québécoise **médaillée olympique** lors des Jeux de Los Angeles.

1946

L'athlète québécoise Gaby Pleau remporte des compétitions nationales et nord-américaines dans plusieurs disciplines dont le championnat canadien de **ski alpin**.

1984

Sylvie Bernier est la première Québécoise à gagner une **médaille d'or** aux Jeux olympiques, ceux de Los Angeles.

1990

Pour la première fois, une équipe féminine canadienne participe au championnat mondial de **hockey féminin sur glace**.

1991

Manon Rhéaume est la première femme à jouer dans la **Ligne nationale de hockey** (LNH).

1996

Aux Jeux olympiques d'été à Atlanta, Sonia Denoncourt est la première femme à **arbitrer** un match olympique de soccer.

2006

Les athlètes féminines se distinguent aux Jeux olympiques de Turin en emportant 16 des 24 **médailles canadiennes**.

2008

Chantal Petitclerc, première Québécoise médaillée aux **Jeux paralympiques** de 1992, accomplit une performance exceptionnelle en remportant autant de médailles d'or (5) aux Jeux paralympiques de Pékin qu'à ceux d'Athènes en 2004.

Danielle Bouchard est la première Québécoise à livrer un combat à l'occasion d'un **championnat de boxe professionnel**, un sport que les femmes peuvent pratiquer depuis 1991.

2011

Véronique Denys, mont Everest, 2011
Source : Collection personnelle.

2010

La **skieuse québécoise** Viviane Forest se distingue aux Jeux paralympiques de Vancouver en remportant cinq des dix-neuf médailles canadiennes.

2011

Le **saut à ski féminin** devient une discipline reconnue par le Comité international olympique. Les athlètes pourront ainsi s'élancer du tremplin lors des prochains Jeux olympiques d'hiver, à Sotchi, en 2014.

Véronique Denys devient la première Québécoise à atteindre le **plus haut sommet** de chacun des sept continents.

2012

Dernière discipline exclusivement masculine, la **boxe** s'ouvre aux femmes lors des Jeux olympiques d'été de Londres.

www.placealegalite.gouv.qc.ca

Conseil du statut de la femme
Québec